

Convention d'adhésion à la convention de partenariat 2011

Chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

ENTRE Les signataires de la convention de partenariat de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée :

- **l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (U.P.E.M.L.V.),**
établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,
dont le siège est situé : 5 boulevard Descartes - Cité Descartes - 77454 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2,
représenté par son Président, Monsieur Francis GODARD ;
- **Alternatives Économiques SCOP SA,**
société anonyme située : 12 rue du Cap Vert - 21 800 QUÉTIGNY,
numéro SIRET Paris : 330394479 – 00050,
représentée par son Président Directeur général, Monsieur Philippe FRÉMEAUX ;
- **le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire - L'Atelier,**
association loi 1901 située : 8/10 Impasse Boutron - 75010 PARIS,
numéro SIRET : 495 085 490 00029,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ ;
- **l'Institut régional universitaire polytechnique (I.R.U.P.),**
association loi 1901 située : 61 boulevard de Fraissinette - BP 369 - 42050 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2,
numéro SIRET : 402 474 159 00041,
représentée par son Président Jean-Luc EURIN ; Cyril FAURE, Directeur, ayant pouvoir de signer ;
- **la Société nationale de la mutualité (S.N.M.),**
organisme relevant du livre II du Code de la mutualité,
mutuelle inscrite au registre national des mutuelles sous le numéro 784 621 419,
dont le siège social est situé : 56-60 rue Nationale – 75013 PARIS,
- **C.I.D.E.S.,** association dénommée "**Chorum initiatives pour le développement de l'économie sociale**",
personne morale de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
dont le siège social est situé : 56-60 rue Nationale - 75013 PARIS,
représentée par Madame Brigitte LESOT, en qualité de Directrice générale des deux institutions S.N.M.
et C.I.D.E.S. ;
- **l'Union des groupements des employeurs mutualistes (U.G.E.M.),**
association loi 1901 située : 17 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS,
numéro SIRET : 443 991 658 00032,
représentée par son Président, Jean-Marc LAGOUTTE ;
- **la Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (M.A.C.I.F.),**
société d'assurance mutuelle à cotisations variables située : 2-4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9
numéro SIRET : 78145251100814
représentée par son Directeur général, Roger ISELI ;
- **Coopaname, Coopérative d'activité et d'emploi**
Scop-SA (société anonyme coopérative ouvrière de production à capital variable)
située : 40/44 rue Saint Blaise - 75020 PARIS
numéro SIRET : 448 762 526 00029
représentée par son Directeur général délégué, Joseph SANGIORGIO,

D'UNE PART

ET le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil général de Seine-et-Marne,
dûment autorisé par délibération du Conseil général en date du 27 mai 2011.
ci-après dénommé "le Département"

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

La présente convention d'adhésion fait suite à une première convention d'adhésion signée le 27 septembre 2010 entre l'U.P.E.M.L.V. et les cinq partenaires fondateurs de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Comme indiqué à l'article 5 de la convention de partenariat 2011 de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée jointe en annexe, il est prévu, par cooptation à l'unanimité du comité de pilotage, l'entrée de nouveaux partenaires financeurs de la chaire d'économie sociale et solidaire, par signature d'un avenant entre les signataires de la convention initiale et le nouveau partenaire.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2010, deux nouveaux partenaires ont rejoint la chaire : la M.A.C.I.F. et le Conseil général de Seine-et-Marne. Début 2011, la coopérative ouvrière de production anonyme Coopaname a également décidé de rejoindre la chaire E.S.S..

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser l'adhésion du Département à la convention de partenariat 2011.

Le Département, par le soutien financier qu'il apporte, entend promouvoir l'ensemble des missions figurant dans le programme de travail de la chaire pour l'année 2011, tel qu'il figure dans les annexes de la convention de partenariat :

- n° 1 : annexe financière,
- n° 2 : annexe technique,
- n° 3 : conventions financières des partenaires,
- n° 4 : noms et fonctions des représentants des partenaires financeurs au comité de pilotage,
- n° 5 : noms et fonctions des représentants des membres associés de la chaire,

à l'exclusion de tout autre document.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT DU DEPARTEMENT

2.1 - Subvention et modalités de versement

La contribution financière du Département au titre de l'année 2011 est fixée à **10 000 €**. Le mandatement de cette subvention sera effectué au bénéfice de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

La subvention fera l'objet d'un seul versement effectué après signature de la présente convention d'adhésion à la convention de partenariat 2011.

2.2 - Rapport d'activité

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat de la chaire, un rapport d'activité sera remis aux partenaires à l'issue de la présente convention (rapport narratif d'évaluation détaillé et rapport financier accompagné des copies des factures), dans un délai de 45 jours à dater du terme de la convention.

2.3 - Contrôle

Au titre de son partenariat avec la chaire, le Département peut demander à contrôler sur pièces ou sur place, pendant un délai d'un an à compter de la date d'expiration de la convention, et à ce que lui soit remis toute copie des pièces ou documents, notamment comptables et financiers nécessaires aux opérations de vérification, tels que mentionnés dans l'article 2.2 "Rapport d'activité", mentionné ci-dessus.

ARTICLE 3 – BUDGET ET UTILISATION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le budget prévisionnel de la chaire pour l'année 2011 se décompose comme suit :

INTITULÉ	CHARGES	RESSOURCES
Frais de gestion université (10 % convention)	7 230 €	
Recherche (organisation de réunions, déplacements, colloque, publication)	30 245 €	
Communication et site Internet (dont poste apprentissage)	29 016 €	
Ingénierie de formation	5 800 €	
Report 2010		31 291 €
Taxe d'apprentissage des partenaires		2 000 €
Contributions financières partenaires		39 000 €
TOTAL	72 291 €	72 291 €

Le total des ressources de la chaire, hors valorisations diverses, représente la somme de 41 000 €, serépartissant comme suit :

- Alternatives économiques	2 000 €
- C.I.D.E.S. CHORUM.....	3 000 €
- Coopaname.....	3 000 €
- I.R.U.P.	3 000 €
- U.G.E.M.....	10 000 €
- M.A.C.I.F.....	10 000 €
- Département de Seine-et-Marne.....	10 000 €

ARTICLE 4 - RESILIATION

Les conditions de résiliation prévues à l'article 9 de la convention-cadre seront appliquées dans le cadre de la présente convention.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département pour tout motif tiré de l'intérêt général.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit après mise en demeure du partenaire défaillant si l'un des partenaires ne respecte pas la loi ou la présente convention.

En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu au versement d'une indemnité au profit des cocontractants.

ARTICLE 5 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention attribuée.

De même, le Département pourra également exiger restitution totale ou partielle des sommes ainsi versées, si le partenariat de la chaire ne les utilise pas en totalité, ou pas conformément aux conditions stipulées dans la présente convention, ou pour un objet partiellement ou totalement différent.

Le Département pourra aussi exiger restitution de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention si les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés sont manifestement insuffisants.

ARTICLE 6 - DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature par les partenaires et jusqu'au 31 décembre 2011.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les partenaires.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES LITIGES

Les partenaires à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 9 exemplaires originaux à Melun, le

À Champs, le, le,
Pour l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Francis GODARD, Président

À, le,
Pour Alternatives Économiques SCOP SA
Philippe FRÉMEAUX, Président-Directeur général

À, le,
Pour le Centre de ressources régional de l'économie
sociale et solidaire, l'ATELIER
Jean-Marc BRULÉ, Président

À, le,
Pour l'I.R.U.P.
(Institut régional universitaire polytechnique)
Jean-Luc EURIN, Président

À, le,
Pour la Mutuelle CHORUM et C.I.D.E.S. (Chorum
initiatives pour le développement de l'économie sociale)
Brigitte LESOT, Directrice générale

À, le,
Pour l'U.G.E.M.
(Union des groupements des employeurs mutualistes)
Jean-Marc LAGOUTTE, Président

À, le,
Pour la M.A.C.I.F.
Roger ISELI, Directeur général

À, le,
Pour Coopaname
(Coopération d'activité et d'emploi)
Joseph SANGIORGIO, Directeur général délégué

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil général

Annexe à la convention d'adhésion

**Convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"**

Les parties prenantes :

- **L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée**
Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,
dont le siège est 5 boulevard Descartes - Cité Descartes - 77454 MARNE LA VALLÉE CEDEX 2
désignée UPEMLV,
représentée par son Président, Monsieur Francis GODARD

Les partenaires de la chaire :

- **Alternatives Économiques SCOP SA,**
statut juridique : SA
n° SIRET Paris : 330394479 - 00050
adresse : Alternatives Économiques - 12 rue du Cap Vert - 21 800 QUÉTIGNY
représenté par son Président-directeur général, Monsieur Philippe FRÉMEAUX
- **Le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire - L'Atelier**
statut juridique : association loi 1901,
n° SIRET : 495 085 490 00029
adresse : L'atelier - 8/10 Impasse Boutron - 75010 PARIS
représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ
- **L'IRUP (Institut régional universitaire polytechnique)**
statut juridique : association loi 1901
n° SIRET : 402 474 159 00041
adresse : 61 Boulevard de Fraissinette - BP 369 - 42050 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
représenté par Jean-Luc EURIN, son Président, Cyril FAURE, son Directeur ayant pouvoir de signer
- **La Mutuelle CHORUM,**
régie par le livre II du Code de la Mutualité, agréée pour les branches 1, 2 et 20, inscrite au registre national des mutuelles sous le
n° 784 621 419, dont le siège social est situé : 56-60 rue Nationale - 75649 PARIS CEDEX 13,
et **CIDES**, association dénommée "Chorum initiatives pour le développement de l'économie sociale", personne morale de droit
privé à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont le siège social est :
56-60 rue Nationale - 75013 PARIS
représentées par Madame Brigitte LESOT en qualité de Directrice générale des deux institutions CHORUM
et CIDES
- **L'UGEM (Union des groupements des employeurs mutualistes),**
statut juridique : association loi 1901
n° SIRET : 443 991 658 00032
adresse : 17 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS
représentée par son Président, Jean-Marc LAGOUTTE
- **La MACIF,**
statut juridique : société d'assurance mutuelle à cotisations variables
n° Siret : 78145251100814
adresse : 2-4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT CEDEX 9
représentée par son DRH Groupe, Claude FIOT,
- **Coopaname, Coopérative d'activité et d'emploi**
statut juridique : Scop-SA (Société anonyme coopérative ouvrière de production à capital variable)
n° SIRET : 448 762 526 00029
adresse : 40-44 rue Saint Blaise - 75020 PARIS
représentée par son Directeur général délégué, Joseph SANGIORGIO

La présente convention est ci-après désignée la "convention". Les partenaires signataires de la présente convention sont désignés individuellement par un "partenaire" et collectivement par "les partenaires". Le libellé "Chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée" sera abrégé par "Chaire ESS-UPEMLV".

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

- Article 0 - Préambule
 - Article 1 - Objet
 - Article 2 - Objectifs
 - Article 3 - Missions
 - Article 4 - Organisation
 - Article 5 - Instances de gouvernance
 - Article 6 - Obligations
 - Article 7 - Financement du projet
 - Article 8 : Propriété intellectuelle
 - Article 9 - Dénonciation / Résiliation
 - Article 10 - Évaluation
 - Article 11 - Durée de la convention
-
- Annexe n°1 : Annexe financière
 - Annexe n°2 : Annexe technique
 - Annexe n°3 : Conventions financières des partenaires
 - Annexe n° 4 : Nom et fonctions des représentants des partenaires financeurs au comité de pilotage
 - Annexe n°5 : Nom et fonction des représentants des membres associés de la chaire

ARTICLE 0 - PREAMBULE

La présente convention de partenariat fait suite à une première convention signée le 4 février 2010 entre l'UPEMLV et les cinq partenaires fondateurs de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée. Cette première convention d'une durée d'un an devait permettre de lancer les activités de la chaire autour de ses trois axes (recherche, formation et sensibilisation) en vue de l'objectif de favoriser le développement d'un emploi de qualité pour tous au moyen de l'économie sociale et solidaire. Cet accord prévoyait l'entrée au cours de l'année 2010 de nouveaux partenaires ainsi qu'un bilan intermédiaire des activités de la chaire fin octobre 2010 afin que les membres du comité de pilotage de la chaire se prononcent sur l'intérêt de continuer les actions entreprises.

Au cours de l'année 2010, deux nouveaux partenaires ont rejoint la chaire : la MACIF et le Conseil général de Seine-et-Marne ont signé un avenant à la convention de partenariat de la chaire le 27 septembre 2010.

Sur la base du rapport intermédiaire d'activité et d'une proposition de programme de travail de la chaire pour 2011, les membres partenaires de la chaire lors du comité de pilotage du 26 novembre 2010 ont tous renouvelé leur engagement pour continuer de financer la chaire d'économie sociale et solidaire au vue de l'intérêt des actions déjà entreprises et de leurs premiers résultats. A la suite de ce comité de pilotage, Coopaname a confirmé sa décision d'adhésion à la chaire ESS-UPEMLV.

En raison de sa gouvernance spécifique, le Conseil général de Seine-et-Marne reporte sa décision d'adhésion, sous la forme de la signature d'une convention d'adhésion à la présente convention, à la séance du mois de mai 2011 de ses instances délibératives.

Ainsi, la présente convention annuelle de partenariat reprend dans ses grandes lignes la convention initiale de partenariat, au niveau des objectifs de la chaire comme de sa gouvernance, tout en apportant les modifications nécessaires pour donner un cadre cohérent à ses évolutions. Afin d'indiquer que l'engagement des partenaires s'inscrit désormais dans la durée, il est prévu que la présente convention de partenariat pour l'année 2011 puisse être renouvelée deux fois.

ARTICLE 1 - OBJET

L'UPEMLV souhaite poursuivre le partenariat avec des organisations de l'économie sociale et solidaire et des institutions, partenariat dénommé "Chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée" (Chaire ESS-UPEMLV).

La Chaire ESS-UPEMLV a pour objet :

- de réaliser le programme mutualisé de travail défini dans l'annexe technique de la convention, programme qui pourra être complété par avenant,
- de définir les obligations de l'UPEMLV et des partenaires ainsi que les modalités de confidentialité, de publication et de propriété intellectuelle.

La convention est composée de la présente partie principale, de ses annexes n° 1 (annexe financière), n° 2 (annexe technique), n° 3 (conventions financières des partenaires), n° 4 (nom et fonctions des représentants des partenaires financeurs au comité de pilotage) et n° 5 (nom et fonction des représentants des membres associés de la chaire), à l'exclusion de tout autre document.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Aujourd'hui, l'emploi de qualité est un défi majeur pour la société qui relève aussi bien de la responsabilité de l'université que de celle des organisations de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire emploie 10 % des salariés, selon les études de l'INSEE, et certaines de ses structures se sont créées et développées pour répondre spécifiquement à l'exclusion professionnelle de personnes durablement éloignées de l'emploi. De son côté, l'UPEMLV a mis en place des services dédiés à l'insertion professionnelle de ses étudiants.

L'objectif du partenariat "Chaire ESS-UPEMLV" est de contribuer à mettre en place les thématiques et projets de recherche et des formations dans l'enseignement supérieur permettant d'aider le développement d'un emploi de qualité pour tous au moyen de l'économie sociale et solidaire, incluant la formation des personnes, la recherche d'emploi, les conditions de travail, la protection sociale et l'insertion, impliquant les modèles économiques de ses organisations et leur ancrage territorial. Son périmètre est ainsi délimité par les organisations de l'économie sociale et solidaire depuis leurs statuts traditionnels jusqu'à leurs nouvelles formes, avec une double dynamique : un ancrage territorial en Île-de-France et des relations internationales tournées vers les pays d'Asie du Sud Est et les pays du monde arabe.

Enfin, ce partenariat initiera des liens avec les acteurs du dialogue social et de la responsabilité sociale de l'entreprise et veillera à ce que les recherches menées et les formations d'enseignement supérieur mises en place soient dans la ligne d'une économie au service de l'Homme.

Parce que le développement d'un emploi de qualité au moyen d'une orientation sociale et solidaire de l'économie, relève fondamentalement d'un ancrage territorial et politique des activités économiques, le partenariat Chaire ESS-UPEMLV va au-delà de l'UPEMLV et des organisations de l'économie sociale et solidaire, en associant à celles-ci les collectivités locales.

ARTICLE 3 – MISSIONS

Afin de réaliser ses objectifs, le programme de travail est structuré autour de trois axes de développement :

- A. Mettre en place et développer une recherche scientifique dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les thèmes de la gouvernance, de l'emploi de qualité, du travail et de l'insertion, qui associe chercheurs et acteurs de terrain et dont l'une des modalités de réalisation sera la thèse de Doctorat en bourse CIFRE. L'objectif est ici une production de connaissance scientifique prenant toute sa place dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en ayant une utilité sociale auprès des acteurs de l'économie sociale et des collectivités publiques.
- B. Développer des formations d'enseignement supérieur adossées à la recherche nouvelle menée dans ce domaine, qui soient insérantes, de niveaux Licence et Master, adaptées aux besoins de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est ici de mieux faire connaître les organisations de l'économie sociale et solidaire aux étudiants de l'université tout en répondant aux besoins de professionnalisation de ces structures.
- C. Sur la base du développement de recherche et de formations de l'enseignement supérieur, développer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et valoriser l'université pour la recherche et les formations qu'elle mettra en place auprès des acteurs de l'économie sociale. L'objectif est ici de contribuer à la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans la société par un lien renforcé entre ses acteurs et l'université, au niveau national, européen et international.

La concrétisation de ses trois missions passera par la réalisation du programme annuel de travail qui est présenté dans l'annexe n° 2 de la convention.

ARTICLE 4 – ORGANISATION

Chaque année universitaire, le Président de l'UPEMLV, désigne le responsable de la Chaire ESS-UPEMLV.

Le volet "recherche" incluant la valorisation, continuera pour l'année 2011 d'être réalisé dans l'équipe UPEMLV, Unité de Recherche ERUDITE (EA 437), placée sous la double tutelle de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) et de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEMLV). Pour répondre à la dimension pluridisciplinaire des recherches initiées par la chaire et satisfaire à l'exigence de leur adossement fort aux laboratoires de recherche de l'université, d'autres solutions devront être trouvées au cours de l'année 2011 impliquant un ou plusieurs autres laboratoires de recherche de l'UPEMLV.

Le volet "enseignement et formations" sera réalisé dans le cadre des composantes suivantes de UPEMLV : l'UFR "Sciences Humaines et Sociales (SHS)" pour la Licence professionnelle "Management des organisations de l'économie sociale", l'Institut Francilien d'Ingénierie des Services (IFIS) pour la spécialité de Master "Management de l'insertion par l'économie sociale et solidaire".

ARTICLE 5 – INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le choix de l'instance de gouvernance est celui d'une gouvernance partenariale du projet afin d'ancrer la Chaire ESS-UPEMLV sur son territoire en relation avec les collectivités territoriales et avec les acteurs de terrain que sont les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les associations.

Comité de pilotage :

Il est composé d'un représentant de chaque partenaire signataire financeur de la chaire ESS-UPEMLV dont le nom et les fonctions sont précisées en annexe 4, d'un représentant de l'UFR SHS et d'un représentant de l'IFIS, du responsable de l'équipe UPEMLV d'ERUDITE ou son représentant et enfin du responsable de la Chaire ESS-UPEMLV.

Le Président du comité de pilotage est nommé par le Président de l'UPEMLV.

Le rôle du comité de pilotage est :

- de contrôler la réalisation du programme de travail et l'exécution du budget,
- de piloter et de valider les évolutions du projet,
- de veiller à ce que le projet et les travaux menés restent dans les missions de la Chaire ESS-UPEMLV définies dans la convention,
- de nommer au comité exécutif deux représentants professionnels du comité de pilotage et un représentant des enseignants statutaires faisant des enseignements dans les formations d'économie sociale et solidaire,
- de désigner un comité de publication,
- de coopter à l'unanimité du comité de pilotage, un ou plusieurs nouveaux partenaires de la Chaire ESS-UPEMLV qui signeront, par avenant, la convention, à la date de leur arrivée, leurs droits et obligations prenant effet à cette date.

Les membres associés de la chaire ESS-UPEMLV sont invités aux séances du comité de pilotage. La liste des partenaires associés et leur représentant invité sont donnés dans l'annexe n°5.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, dont une fois pour les budgets et les comptes.

Comité exécutif :

Le comité exécutif est composé du responsable de la Chaire ESS-UPEMLV qui préside le comité et des trois membres nommés par le comité de pilotage. Le rôle du comité exécutif est

- de mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la réalisation du programme de travail de la Chaire ESS-UPEMLV et l'exécution de son budget,
- de faire un rapport annuel du degré d'avancement du programme de travail pour le comité de pilotage.

Responsable de la Chaire ESS-UPEMLV :

Outre les responsabilités usuelles de tout responsable d'un projet en partenariat faisant objet d'une convention, le responsable de la Chaire ESS-UPEMLV doit notamment :

- animer et diriger le comité exécutif,
- préparer, appliquer et proposer les évolutions du programme de travail,
- préparer le budget, suivre son exécution et préparer les comptes,
- rédiger un rapport annuel avant le 31 janvier de l'année suivante présenté devant le comité de pilotage pour rendre compte de la réalisation du programme de travail et de l'exécution financière de l'année.
- convoquer, préparer les réunions du comité de pilotage et appliquer ses décisions.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS

- L'UPEMLV et les partenaires sont tenus de fournir les moyens nécessaires et d'exécuter l'ensemble des tâches pour lesquels ils sont engagés dans la convention au titre du programme de travail.
- L'UPEMLV et les partenaires sont tenus d'assurer leur participation aux réunions du comité de pilotage.
- Le responsable de la Chaire ESS-UPEMLV prendra toute les mesures nécessaires pour que les informations diffusées sur les pages web relatives à cette chaire respectent les missions définies dans la convention et soient conformes aux missions d'enseignement supérieur et de recherche de l'UPEMLV.

ARTICLE 7 – FINANCEMENT DU PROJET

Le financement du projet au titre de la convention est décrit dans l'annexe financière et peut faire l'objet d'avenants pour tenir compte de l'entrée de nouveaux partenaires signataires et des évolutions du programme des travaux.

Le financement des partenaires à la chaire est une subvention.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1 - Confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques, techniques ou commerciales, selon tout type de document et nature de support telles que brevets, logiciels, marques, dessins et modèles, plans, documents et écrits techniques, rapport écrits et oraux, publications, posters, bases de données, site web, savoir-faire, secret de fabrique autres que celles issues de l'activité de la Chaire ESS-UPEMLV, et notamment les connaissances antérieures, appartenant à une partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la convention et qui auront été communiquées avec la mention "confidentiel", par une notification sur le document ou par un écrit papier ou courriel l'attestant, et ce, tant que ces informations ne seront pas accessibles au public. Cet engagement restera en vigueur pendant [5 ans] à compter de la date de signature de la convention, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

8.2 - Publication des produits de la Chaire ESS-UPEMLV

Toute publication, communication d'informations, ou toute maquette d'enseignement, issus de résultats ou du savoir-faire produit dans la Chaire UPEMLV EPSS, par l'une ou l'autre des parties, devra recevoir, pendant la durée de la convention, l'accord d'un "comité des publications", créé lors de la première réunion du comité de pilotage, et accepté par l'ensemble des parties, qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à compter de la demande écrite. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis. Les publications de recherche faites par les Enseignants-Chercheurs de l'UPEMLV devront suivre la règle générale qui est : *Auteur, Université Paris-Est, ERUDITE, 5 bd Descartes, 77454 Marne-la-Vallée, France*, sans omission d'aucun champ, sans modification de l'ordre ni des séparateurs, sans traduction dans une autre langue.

8.3 - Propriété et exploitation

La réalisation de la Chaire ESS-UPEMLV ne donne lieu à aucune cession ni transfert de propriété des connaissances initiales des parties ou produites en parallèles à l'activité de la Chaire ESS-UPEMLV.

Chaque partie fera son affaire des droits de tiers consécutifs à l'utilisation de connaissances ou d'informations qu'elle aura introduites pour réaliser l'activité de la Chaire ESS-UPEMLV. Elle pourra demander au comité de pilotage quelles dispositions prendre en cas d'incertitude préalable à l'utilisation de connaissances particulières.

L'ensemble des productions et des connaissances produites résultant de l'exécution de la présente convention sont les propriétés (exclusives et inaliénables) de l'UPEMLV et partenaires de la convention qui pourront communiquer et publier l'ensemble des rapports et documents produits.

Les résultats pouvant faire l'objet d'une commercialisation ou d'une exploitation commerciale, directes ou indirectes, et directement produit au fur et à mesure du déroulement de la convention, quels que soient leur nature et leur mode de protection, brevets, logiciels, marques, dessins et modèles, plans, documents et écrits techniques, rapport écrits et oraux, publications, posters, bases de données, site web, savoir-faire, site web, seront ci-après désignés les "Résultats communs" et appartiendront conjointement aux partenaires et à l'UPEMLV, leur gestion étant confiée à l'UPEMLV.

Les parties conviennent que toute exploitation commerciale des Résultats communs donnera lieu à rémunération des parties propriétaires au prorata de leurs contributions.

Afin de parvenir entre elles à une propriété conjointe des Résultats communs relevant du droit d'auteur, l'UPEMLV et les partenaires se cèdent l'une à l'autre en tant que de besoin, et aux autres partenaires de la chaire dans les conditions précisées ci après, les droits d'utilisation, de reproduction, d'adaptation, de représentation et d'exploitation de toute création originale, au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, réalisée dans le cadre de la convention, ce qui comprend les rapports, les logiciels et la documentation, et plus généralement tout élément des Résultats susceptible d'être protégé au titre du droit d'auteur.

A la fin de la convention, l'UPEMLV et les partenaires se rencontreront en marge du comité de pilotage en présence du responsable de la Chaire ESS-UPEMLV et du Comité exécutif pour valider l'aboutissement du programme de travail de la convention et convenir du recensement et de l'utilisation, notamment des conditions d'exclusivité pour l'utilisation commerciale, des Résultats communs. Leur délibération sera annexée au procès verbal du comité de pilotage de la chaire.

ARTICLE 9 – DENONCIATION / RESILIATION

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, pour non respect des engagements de l'un ou plusieurs des titulaires. Après sollicitation du responsable de la Chaire ESS-UPEMLV pour examen du litige, et en cas d'absence de solution, une lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un délai de préavis d'un mois, devra être adressé au président de l'université avec copie au responsable de la chaire par le partenaire souhaitant mettre un terme à la convention et actant ainsi de manière définitive la fin du partenariat entre lui et l'UPEMLV et les autres partenaires.

ARTICLE 10 – ÉVALUATION

L'UPEMLV et les partenaires acceptent que les actions conduites dans le cadre du programme de travail défini dans la convention fassent l'objet d'une évaluation conduite par le Comité de Pilotage et présentée aux différents partenaires.

ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est signée pour un an : sa date d'effet est rétroactive au 1er janvier 2011. Elle prend effet après la signature de tous les partenaires.

Fait en huit exemplaires originaux

A Champs, le
Pour l'Université Paris-Est Marne la Vallée
Francis GODARD, Président

A , le
Pour la Mutuelle CHORUM et la CIDES, association
dénommée "Chorum initiatives pour le développement
de l'économie sociale",
Brigitte LESOT, Directrice Générale

A , le
Pour Alternatives Économiques SCOP SA
Philippe FRÈMEAUX, Président-directeur général

A , le
Pour la MACIF
Claude FIOT, DRH Groupe Macif

A , le
Pour Le Centre de ressources régional de l'Économie
sociale et solidaire - L'Atelier
Jean-Marc BRULÉ, Président

A , le
Pour L'UGEM, Union des groupements des employeurs
mutualistes
Jean-Marc LAGOUTTE, Président

A , le
Pour L'IRUP, Institut Régional Universitaire Polytechnique
Jean-Luc EURIN, Président

A , le
Pour Coopaname
Joseph SANGIORGIO, Directeur général délégué

Annexe n° 1 à la convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"

Annexe Financière

1 - CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE

L'UPEMLV contribue déjà à hauteur de 92 375 € à l'ES.S. à travers les heures d'enseignement consacrées à l'ESS et les coûts indirects qui en découlent.

Heures d'enseignement	
Licence professionnelle	664 heures
Master MIESS	491 heures
Master MIE 1 ^{ère} année	24 heures
Total	1 179 heures
Coût TOTAL environnementé pour l'université	92 375 €

2 - BUDGET PREVISIONNEL DE LA CHAIRE (2011) ¹

Intitulés	Charges	Ressources
Frais de gestion université (10 % convention)	6 229,10 €	
Recherche (organisation de réunions, déplacements, colloque, publication)	26 061,90 €	
Communication et site internet, dont poste apprentissage	25 000,00 €	
Ingénierie de formation	5 000,00 €	
Report 2010		31 291,00 €
Taxe d'apprentissage des partenaires		2 000,00 €
Contributions financières partenaires		29 000,00 €
TOTAL	62 291,00 €	62 291,00 €

Partenaires	Ressources
IRUP	3 000 €
UGEM	10 000 €
CHORUM-CIDES	3 000 €
ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES	2 000 €
MACIF	10 000 €
COOPANAME	3 000 €
TOTAL	31 000 €

¹ Hors masse salariale

Annexe n° 2 à la convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"

**Programme annuel de travail pour l'année 2011
de la chaire de partenariat d'ESS de l'UPEMLV**

Le comité de pilotage de la chaire, dans sa séance du 26 novembre, a arrêté son programme de travail dont les actions retenues comme prioritaires se distribuent autour des trois axes de la chaire : la recherche, les formations et la visibilité de l'ESS. La présentation de ce programme annuel précise pour chacune des missions les résultats qui seront attendus en 2011 et ceux qui seront à réaliser à moyen terme.

Le chiffrage du coût des principales missions est donné à titre indicatif.

1 - LA RECHERCHE

Après une première année de lancement de différents chantiers de recherche en lien avec les partenaires de la chaire, le programme de travail pour 2011 définit des priorités par rapport auxquelles sont attendues des premières réalisations qui prendront différentes formes (rapport de recherche, communication à colloque...) selon des calendriers distincts. Quatre recherches sont ainsi définies comme prioritaires pour l'année 2011 :

- 1.1 - Les effets sur l'emploi de la concentration dans les mutuelles de santé
- 1.2 - L'ESS en Seine-et-Marne : croissance, emplois et politique publique
- 1.3 - L'évolution des métiers dans le secteur médico-social
- 1.4 - L'insertion par l'activité économique

1.1 - Les effets sur l'emploi de la concentration dans les mutuelles de santé

Cette recherche a commencé en 2010 au sein de la chaire où elle est conduite en lien avec l'UGEM qui en fut à l'initiative. L'année 2011 sera consacrée à la poursuite et à l'achèvement de l'étude statistique réalisée sur les données disponibles (DADS de 2002 à 2005) et à la réalisation de l'étude qualitative (réalisation des entretiens et premières analyses).

L'étude quantitative est réalisée par Richard DUHAUTOIS (CEE, Professeur associé UPEMLV), elle donnera lieu à un premier document de travail au cours de l'année 2011.

Pour l'étude qualitative, elle sera conduite sous la responsabilité scientifique de Stéphanie LAGUÉRODIE (Paris 1, CES) auprès de quatre mutuelles de santé : HARMONIE MUTUALITÉ, UNEO, EOEVI et ENTRAIN.

Sur la base de plusieurs grilles d'entretien qui seront élaborées suite à la rencontre chercheurs acteurs organisée le 9 décembre 2010, des entretiens seront réalisés au cours du premier semestre 2011 avec les dirigeants de ces quatre mutuelles pour analyser les différentes stratégies à l'œuvre dans ce mouvement de concentration, avec la direction RH et les IRP pour évaluer les effets sur l'emploi au niveau des relations sociales et, enfin, auprès des salariés d'une agence de chacune de ces quatre mutuelles pour comprendre ce qui a changé sur le terrain en lien avec le mouvement de concentration. Sur la base de ces entretiens, une première analyse basée sur ces quatre études de cas de la concentration dans les mutuelles de santé et de ses effets sur l'emploi sera faite avec l'élaboration d'un premier document de travail avant fin octobre 2011. Des premières valorisations sous la forme de propositions de participation à colloque peuvent être envisagées au second semestre 2011.

Valorisation de l'étude : un premier projet de valorisation de l'étude sera de proposer à la revue "Travail et emploi" un dossier réunissant deux ou trois articles sur l'emploi dans les mutuelles de santé en lien avec le mouvement de concentration que ces mutuelles connaissent.

Coût prévisionnel de la recherche en 2011 :

Intitulés	Montants
Étude quantitative 2011 :	
- Document de travail étude quantitative	500 €
- 0,25 mois recherche *	1 500 €
	2 000 €

Coût prévisionnel de la recherche :

Intitulés	Montants
Frais de gestion 10 %	2 150 €
Accès aux données Insee	1 500 €
Documentation	850 €
Frais de déplacement pour intendance et valorisation	3 000 €
Charge de personnel	14 000 €
Chargé de mission Atelier	5 000 €
1 mois recherche	6 000 €
TOTAL *	32 500 €

* hors budget chaire

1.3 L'évolution des métiers dans le secteur médico-social

Cette recherche a été élaborée avec le partenaire CHORUM et CIDES dans le cadre d'une thèse en bourse CIFRE dont l'année 2010 a été consacrée à l'élaboration puis à la diffusion début juin de l'appel à candidature, à la sélection et à l'inscription en octobre du doctorant Etienne ANTELME et, en décembre, au dépôt de son dossier à l'ANRT. Nous attendons la réponse de l'ANRT pour le mois de février, lançant le début de la thèse en cas de réponse positive.

Dans la mesure où cette recherche repose sur une enquête de type sociologique avec une méthode d'observation prolongée afin de saisir très finement les évolutions des métiers et de leur condition de travail au sein des établissements du secteur médico-social, elle sera dirigée par Gilles JEANNOT assisté de Pascal UGHETTO, tous deux chercheurs au LATTs, le laboratoire de sociologie de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Objet de la thèse :

Avant même de pouvoir envisager des outils de prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social, dont c'est l'un des objectifs de la mutuelle CHORUM, on s'aperçoit que la réalité des conditions d'exercice des métiers dans ce secteur est mal connue. Des métiers comme les éducateurs, ceux ayant trait au handicap, ne datent pas d'aujourd'hui, ils reproduisent des pratiques et des principes professionnels éprouvés et transmis à ceux qui entrent dans ces professions. Quelles évolutions (réglementaires, de financement des structures, de composition des populations de bénéficiaires, de comportement de ces derniers et de leurs proches) ont-elles pu, néanmoins, transformer les conditions de la pratique professionnelle pour mettre certains personnels en difficulté ?

L'un des principaux enjeux de la thèse sera de documenter finement ces conditions, c'est-à-dire de faire un tableau précis du cadre matériel et humain dans lequel s'effectue quotidiennement le travail, de ce qui est vécu dans les situations les plus ordinaires. Un recueil dense de données devra constituer la matière sur laquelle la dimension analytique de la thèse pourra s'appuyer.

La thèse devra, par exemple, être en mesure d'aider à répondre à des questions telles que : de combien de bénéficiaires chaque professionnel doit-il réellement s'occuper, en vertu des moyens découlant des indicateurs de gestion et de la réalité des établissements ; comment, dans un collectif de professionnels, se répartit-on les différents types de personnes, par exemple en fonction de leur handicap ou de leur âge ; tient-on compte des vulnérabilités des uns et des autres ; comment régule-t-on la pénibilité au sein de ce collectif ? Dans le prolongement de ces questions, il s'agirait d'apprécier dans quelle mesure le métier protège ou non les divers professionnels des conditions d'exercice les plus délicates à endurer.

L'année 2011 sera la première année de réalisation de la thèse qui sera consacrée à une recherche documentaire et une première sélection et exploration des terrains de la recherche sous la direction d'un comité de suivi qui sera mis en place sous la responsabilité conjointe de Emmanuelle PARADIS (CHORUM) et Hervé DEFALVARD (Chaire ESS-UPEMLV).

Coût prévisionnel de la recherche (en 2011) :

Intitulés	Montants
Salaire du doctorant	35 000 €
Coûts liés à la recherche du doctorant	25 500 €
Subvention ANRT	- 14 000 €
TOTAL *	46 000 €

* hors budget chaire

1.4 - L'insertion par l'activité économique

Ce quatrième chantier comprend trois recherches dont deux sont réalisées dans le cadre de thèse de doctorat.

- A) "L'insertion des personnes vivant avec le VIH : l'accompagnement des associations d'usager", Thèse de MELAINE-CERVERA, sous la co-direction de Hervé DEFALVARD et Jean-Louis LAVILLE, Laboratoire ERUDITE, thèse financée par un Contrat Sidaction.

A partir de deux monographies portant sur deux territoires comprenant des associations ayant mis en œuvre un accompagnement dans et vers l'emploi auprès de personnes vivant avec le VIH, la thèse analyse la construction spécifique des trajectoires d'insertion qui s'y élaborent et s'y développent dans le temps. Elle s'appuie notamment sur une méthodologie pragmatique et qualitative développée par Howard BECKER. Cette recherche s'inscrit dans le prolongement de travaux menés sur l'accompagnement dans et vers l'emploi mis en œuvre au sein des structures d'insertion par l'activité économique par rapport auquel les associations d'usager proposent un modèle en partie différent.

L'année 2011 sera la troisième et dernière année de thèse dont le résultat attendu est donc l'achèvement de la thèse avec une soutenance prévue avec la fin de l'année 2011.

Coût de la recherche :

Intitulés	Montants
Frais de déplacement	1 000 €
Retranscription entretien	4 000 €
Valorisation	1 000 €
TOTAL	6 000 €

- B) "L'intégration dans l'entreprise classique des salariés en parcours d'insertion", thèse de Antoine BOUVY sous la direction de Hervé DEFALVARD, Laboratoire ERUDITE, financée par le Haut Commissariat aux solidarités actives pendant deux ans dans le cadre des expérimentations sociales.

A partir d'une enquête portant sur 50 situations d'intégration dans des entreprises classiques situées en Seine-et-Marne, de taille et de secteurs variés, mettant en œuvre des relations entre le salarié en parcours d'insertion embauché dans l'entreprise classique, son tuteur entreprise et son référent au sein du service public de l'emploi, la thèse analyse les différents modèles mis en place pour construire des trajectoires d'insertion durables dans l'emploi ainsi que le rôle joué par chacun des acteurs de cette insertion. Elle s'attache à mettre en avant les éléments de répétition qui se retrouvent dans toutes les situations et ceux qui, au contraire, distinguent des modèles différents d'insertion en considérant les différents points de vue à l'œuvre.

L'année 2011 sera la troisième année de thèse et, en raison du non financement de cette troisième année, son achèvement nécessitera sans doute une quatrième année de thèse. Une première synthèse des entretiens, à partir de leur analyse par le logiciel d'analyse de données textuelles Alceste, permettant de dégager les éléments de répétition dans les discours et, par extension, dans le vécu des situations, est attendue pour la fin de l'année 2011.

- C) Ruptures et continuités dans les trajectoires d'insertion : le cas des plateformes emploi de la CSTP 77.

Cette recherche porte sur les trajectoires d'insertion de salariés recrutés dans le cadre d'un dispositif mis en place par la chambre syndicale des travaux publics de seime et marne (CSTP 77). A partir de 2006, ce dispositif a permis de recruter en CDI des salariés en parcours d'insertion sur des plateformes emploi où, après une période de formation en groupe allant de quatre à six mois, ils étaient intégrés dans des entreprises des TP de seime et marne ayant des marchés incluant des clauses d'insertion.

Sur les 122 salariés recrutés au total, la moitié d'entre eux était en 2009 toujours en CDI dans l'entreprise de TP qui les avait recrutés alors que l'autre moitié avait vu leur CDI initial être rompu. Les deux tiers des ruptures de CDI avaient pour origine l'absentéisme ou l'abandon. Soutenue par l'unité territoriale seime-et-marnaise de la Direction régionale du travail, l'étude cherche à mieux comprendre les raisons des ruptures et des continuités dans les trajectoires d'insertion en considérant les trajectoires des 40 salariés (20 avec un CDI continué et 20 avec un CDI rompu) recrutés au moyen de ce dispositif expérimental. La recherche qui a commencé en novembre 2010 se déroulera au cours du premier semestre 2011. Elle donnera lieu à un document de travail de la chaire élaboré au cours du second semestre 2011. Hervé DEFALVARD, Antoine BOUVY et Stéphanie BRUZZO participeront à la réalisation de cette étude.

Une première valorisation de la recherche est prévue sous la forme d'une proposition de communication au colloque de la fédération TEPP "Emploi, territoires et politique publique" à Metz du 24 au 26 juin 2011.

Coût de la recherche :

Intitulés	Montants
Frais de déplacement	1 000 €
Réalisation entretien et premières analyses	8 000 €
Document de travail chaire	1 000 €
Valorisation	1 500 €
TOTAL	11 500 €

1.5 - Étude Marketing solidaire à TAE – ATD Quart Monde

La chaire a commencé une coopération en 2010 avec ATD-Quart Monde, qui est devenu membre associé de la chaire. Cette coopération a donné lieu à un premier article de recherche, "Travail et marché à TAE : le point de vue d'un économiste" écrit par Hervé DEFALVARD et publié dans la Revue ATD Quart Monde de février 2011 (à paraître).

Cette coopération sera prolongée en 2011 et donnera lieu à une étude de Marketing solidaire de l'entreprise TAE, entreprise pilote d'ATD Quart Monde. La réalisation de cette étude associe les formations (la 3e année de licence économie et gestion dans le cadre de laquelle un stage sera effectué à TAE et le Master MIESS dont le cours Marketing solidaire supporte la réalisation d'une étude de cas) et la recherche qui prendra la forme d'un document de travail de la chaire qui s'intitulera Étude Marketing solidaire à TAE – ATD Quart Monde.

Antoine PILLET, Éric PLANTARD et Hervé DEFALVARD participent à cette recherche.

Coût de la recherche :

Intitulés	Montants
Réalisation de l'étude de cas	1 500 €
Document de travail	500 €
Frais de déplacement	500 €
TOTAL	2 500 €

2 - LES FORMATIONS

C'est la réunion en une filière de formations des deux diplômés en ESS de l'UPEMLV, la licence professionnelle MOES (Management des organisations de l'économie sociale) et le Master MIESS (Management de l'insertion dans l'économie sociale et solidaire), qui fut la base du projet de création d'une chaire en ESS à l'UPEMLV. Lors de l'année 2011, la chaire doit continuer à contribuer à la dynamique de ces deux formations tout en impulsant des évolutions qui nous paraissent, dans son nouveau contexte, nécessaires. D'autre part, l'année 2011 sera aussi l'année de création de nouvelles formations et de nouveaux enseignements en ESS qui élargiront la filière initiale de formations en ESS à l'UPEMLV.

2.1 - La Licence professionnelle MOES

Pour la Licence professionnelle Management des organisations de l'économie sociale, les priorités sont :

- Une évolution stratégique :
La licence professionnelle doit s'ouvrir aux autres organisations de l'économie sociale au delà des seules associations alors qu'elle s'y restreint aujourd'hui. Pour cela, elle doit accueillir des étudiants qui ne sont pas seulement issus des filières du social et nouer des partenariats au niveau de l'apprentissage avec des mutuelles notamment.
Une stratégie de communication sera mise en place avec la réalisation d'une plaquette apprentissage à destination des mutuelles et avec une information destinée aux étudiants issus de formations en gestion.
- La constitution d'un conseil de perfectionnement :
La constitution du conseil de perfectionnement aura notamment pour objectif de se donner les moyens de cette nouvelle stratégie.
- Le renforcement de la licence pro en formation continue de St Etienne et de la Martinique.

2.2 - *Le Master MIESS*

Les priorités de la formation MIESS pour 2011 sont :

- Un ancrage territorial :
La formation doit être mieux ancrée sur le territoire francilien avec une plus grande part de ses étudiants réalisant leur période en entreprise dans les structures de l'insertion par l'activité économique. L'enjeu est ici la capacité du Master à contribuer à la formation des cadres dirigeants des structures de l'IAE en Ile de France en développant des partenariats avec les réseaux de l'IAE sur le territoire.
- La constitution du conseil de perfectionnement :
La mise en place du conseil de perfectionnement, outre son rôle dans l'évaluation de la formation, devra permettre la réalisation de cet objectif stratégique.
- Le développement de l'apprentissage :
Ouvert en 2010 à l'apprentissage, la formation compte quatre étudiants en apprentissage pour l'année 2010-2011. Une stratégie visant à développer l'apprentissage sera mise en place.
- L'avancée des projets de coopération internationale :
Dans le cadre de relations internationales orientées vers les pays du monde arabe, deux projets seront poursuivis lors de l'année 2011 au niveau seulement de la prise de contacts et qui ont pour objectif l'ouverture du Master MIESS avec l'université de Damas (Syrie).

Pour accompagner son nouveau développement, la formation devrait recevoir en 2011 le renfort d'un poste de professeur associé.

2.3 - *Nouvelles formations et nouveaux enseignements*

- La formation UNAF avec l'IRUP :
Dans le cadre du projet "Université hors les murs" proposé dans le programme de travail 2010, la licence professionnelle MOES est proposée en formation continue par l'IRUP à des cadres intermédiaires des associations de l'union nationale des associations familiales (UNAF), qui connaissent un besoin de reconversion de leur activité vers notamment les services à la personne. Cette nouvelle formation s'inscrit dans le cadre de la convention pédagogique entre l'UPEMLV et l'IRUP.
- L'option Direction d'une structure associative du Master Management de la production de service (MPS) :
En projet pour 2011, l'ouverture d'une option au sein du Master MPS sous la responsabilité de Michel ABHERVÉ et de Pénélope CODELLO-GUIRAJO. Cette option du Master est dédiée à la formation de cadres dirigeants de structures associatives de l'éducation populaire dans le cadre d'un partenariat avec la ligue de l'enseignement. Cette option concernant des étudiants en formation continue est encore en cours de définition et de validation.
- Le nouveau cours optionnel de Licence première année :
Dans la nouvelle maquette du plan quadriennal 2010-2013 de la licence Économie et gestion, un cours d'économie sociale a été introduit dans les enseignements de première année. Ce cours d'économie sociale est une option proposée aux 300 étudiants de première année. Il sera dispensé au second semestre de l'année universitaire 2010-2011 et sera assuré par Hervé DEFALVARD.

3 - **LA VISIBILITE DE L'ESS**

Par le développement de ses travaux de recherche et de sa filière de formations, la chaire entend promouvoir l'ESS au sein de l'université et, à partir de cet appui, au sein de la société. Elle répond ainsi à l'une des préconisations du rapport du député VERCAMER remis au premier ministre François Fillon en avril 2010 qui souhaitait pour l'ESS une plus grande visibilité et une meilleure reconnaissance. Elle poursuivra et élargira en 2011 ses missions commencées en 2010 pour une valorisation et une diffusion des enseignements et des connaissances de la chaire d'ESS de l'UPEMLV.

3.1 - *Les rencontres trimestrielles chercheurs-acteurs 2011*

Trois rencontres trimestrielles seront organisées en 2011 qui auront lieu dans les locaux de l'Atelier qui réalise le dossier pour les participants et dont les débats seront animés par un journaliste d'Alternatives économiques.

Programme provisoire :

- Avril : L'évolution des métiers dans le secteur médico-social
- Juin : Les parcours d'insertion dans l'expérience des plateformes emploi
- Octobre : L'économie sociale et solidaire en Seine-et-Marne

3.2 - L'animation du site internet

Alors que l'année 2010 a été consacrée à la conception et l'intégration du contenu du site de la chaire, en devant opérer le transfert de l'ancien site de la Licence professionnelle MOES, l'année 2011 aura à réussir l'animation du site internet de la chaire.

Dans cette animation du site de la chaire, Michel ABHERVÉ qui est le webmaster du site, sera aidé par Marlène CHAMBEYRON qui, sur les ressources de la chaire, a été recrutée en contrat d'apprentissage sur le poste de chargée de communication de la chaire.

3.3 - La conférence professionnelle de première année (mai 2011)

Depuis 2009, une conférence professionnelle est organisée dans le cadre du plan PÉCRESSE de lutte contre l'échec à l'université en première année. Cette conférence a pour objectif de montrer aux étudiants de première année comment des concepts ou des matières développés dans des enseignements se retrouvent dans les réalités professionnelles. Ces passerelles entre l'université et le monde professionnel privilégient le monde de l'ESS. Pour la conférence professionnelle de 2011 a été choisie une conférence autour de la notion de profit telle qu'elle est présente dans le monde des coopératives.

3.4 - La deuxième conférence annuelle de la chaire (septembre)

Faisant suite à la première conférence annuelle de la chaire de septembre 2010, dont l'invité fut Philippe KOURILSKY, professeur au collège de France, la deuxième conférence annuelle sera organisée avec deux objectifs : lancer l'année universitaire de la chaire et mieux faire connaître l'ESS aux étudiants de l'université au moyen de stands.

Le choix de l'invité n'est pas arrêté et toutes les suggestions sont les bienvenues.

3.5 - Le festival Vidéos solidaires (en novembre pendant le mois de l'ESS)

Prolongeant la première expérience qui a vu la réalisation en 2010 par les étudiants du Master MIESS de trois vidéos solidaires, cette année trois nouvelles vidéos seront réalisées par les étudiants de la nouvelle promotion. Elles auront toujours pour objectif des réalisations avec les SIAE et tous leurs acteurs permettant d'associer l'image, le travail et la démocratie. Dans l'objectif de valoriser ces réalisations et aussi de mieux faire connaître les réalités vécues dans les SIAE à un public plus large (les élus, les prescripteurs sociaux, les étudiants), l'organisation d'un festival vidéos solidaires est portée par la chaire.

Lors de la soutenance du projet collectif des étudiants de Licence Professionnelle qui ont commencé à élaborer ce projet en lien avec leur participation au festival Immédiat, une première réunion de présentation du projet aura lieu.

3.6 - L'entrepreneuriat étudiant sous forme sociale

Dans le cadre d'un partenariat avec Coopaname, un projet a été lancé en 2010 au sein de l'UPEMLV de sensibiliser et d'accompagner les étudiants qui en ont le projet à la création d'entreprise sous forme sociale. Ce projet s'intègre à un projet global porté par l'UPEMLV sur l'entrepreneuriat étudiant.

Budget Visibilité de l'ESS :

Intitulés	Montants
Poste Chargée de communication Charge salariale apprentie (quatre trimestres : 4 800 € x 4)	19 200 €
Festival Vidéos solidaires	2 000 €
Conférence annuelle	1 000 €
Autres	2 800 €
TOTAL	25 000 €

4 - UN MANUEL DE MICROECONOMIE PLURIELLE ET APPLIQUEE

Le projet de ce manuel de microéconomie plurielle et appliquée est d'offrir une présentation de l'ESS avec les outils de base de la science économique afin de montrer qu'elle ne se situe pas dans les marges de la théorie mais bien dans son centre.

Cette présentation s'inspirera de la perspective qui a été proposée dans Les fondements de la microéconomie (Hervé DEFALVARD, De Boeck, 2007) où le modèle de concurrence parfaite est d'abord précédé du modèle de l'échange naturel qui, finalement, modélise de la manière la plus simple qui soit, une économie au service de l'Homme. Cette démarche de présentation des concepts de base de la microéconomie s'appuie sur une perspective historique où ce sont les fondements de la microéconomie qui sont restitués.

Sur cette base, le modèle de concurrence parfaite se comprend comme une construction artificielle à même de reproduire en société les propriétés de l'échange naturel afin que chacun obtienne ce qui lui revient en fonction de ses préférences et de ses capacités. Au côté du modèle traditionnel de l'équilibre général concurrentiel avec firmes capitalistes, le modèle issu des travaux de Jacques DRÉZE par exemple pourrait être repris pour montrer la possibilité et l'efficacité d'une économie avec des firmes autogérées. D'autre part, un travail engagé en lien avec l'ouvrage à paraître de Philippe KOURILSKY a modélisé un équilibre concurrentiel éthique fondé sur le concept d'altruisme. Au total, ce manuel de microéconomie sera pluriel parce qu'il ancrera celle-ci sur un philosophie politique et morale renouvelée.

A cette base théorique en deux temps, la perspective historique avec l'échange naturel et la perspective de l'équilibre concurrentiel, sera intégrée tout au long de l'ouvrage une troisième dimension qui présentera des formes appliquées de l'économie au service de l'homme allant des organisations de l'ESS à la RSE en passant par la Protection sociale.

5 - RELATIONS INTERNATIONALES

Axes de partenariat avec l'enseignement supérieur en Syrie

Depuis quelques années l'économie syrienne privée se développe et l'enseignement supérieur en économie et gestion se modernise avec le concours de l'Union Européenne. Les politiques publiques intègrent progressivement dans la lutte contre le chômage la prise en charge des personnes éloignées du marché du travail dont un nombre important de jeunes diplômés. Ainsi des dispositifs appropriés et des structures d'accueil spécialisées ont été mis en place. Ces actions publiques auxquelles la société civile est largement associée ne trouvent pas pour l'instant l'écho adéquat dans la recherche et l'enseignement universitaires.

Les axes de partenariats envisageables :

- La mise en place en Syrie de formations spécialisées en économie sociale et solidaire en lien avec celles dispensées actuellement par la Chaire
- la coopération en termes de recherches et d'échanges académiques,
- le portage de projet financé par l'Union Européenne comme Tempus,
- l'ouverture de l'ESS à l'ensemble du monde arabe par la fenêtre de la Syrie.

Des premiers contacts seront pris en 2011 pour faire avancer ce partenariat.

Annexe n° 3 à la convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"

Conventions financières des partenaires

Pour chaque partenaire une fiche détaillant sa contribution hors budget à la chaire (valorisation,...) et sa contribution au budget de la chaire

3.1 - ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

- Contribution sous forme de valorisation :
Animation des 3 rencontres chercheurs-acteurs organisées par la chaire en 2011 : 1 000 € par rencontre soit **3 000 €** au total.
- Contribution financière au budget : **2 000 €** (sous forme de versement de la taxe d'apprentissage).

3.2 - IRUP

- Contribution financière au budget : **3 000 €**

3.3 - UGEM

- Contribution financière hors budget :
Mise à disposition du budget temps de Valérie DEFAUQUET responsable de l'OEMM afin de suivre la recherche entamée, d'en assurer la diffusion et la valorisation et de présenter le secteur de la mutualité, ses métiers aux étudiants des différentes filières d'enseignement.
- Contribution sous forme de valorisation :
Valorisation des actions et recherches, effectuées dans le cadre de la chaire, dans les supports de communication auxquels l'OEMM a accès : lettre de l'OEMM, presse professionnelle.
- Contribution financière au budget : **10 000 €**

3.4 - CHORUM-CIDES

- Contribution financière hors budget (**46 000 €**) :
 - * Prise en charge d'une thèse en bourse CIFRE, sur les évolutions des métiers dans le secteur médico-social.
 - * Évaluation de la contribution financière de CHORUM :
 - salaire du doctorant : 35 000 € par an,
 - coûts liés à la mise en œuvre de l'activité de recherche et aux moyens mis à disposition du doctorant : 25 000 €/an,
 - subvention ANRT : 14 000 € à déduire
- Contribution sous forme de valorisation : 36 jours/homme.
- Contribution de CHORUM aux travaux de la Chaire :
 - * comité de pilotage : 6 jours/homme,
 - * comité exécutif : 12 jours/homme,
 - * autres réunions : 6 jours/homme,
 - * communication : 12 jours/homme.
- Contribution financière au budget : **3 000 €**

3.5 - MACIF

- Contribution financière au budget : **10 000 €**

3.6 - DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

- Contribution financière (solde de la contribution relative à l'étude ESS 77) : **10 750 €**

3.7 - COOPANAME

- Contribution financière au budget : **3 000 €**

3.8 - L'ATELIER

- Contribution sous forme de valorisation (**8 000 €**) :
 - * accueil de 3 rencontres "acteurs-chercheurs" par an dans les locaux de l'Atelier. Co-organisation et mise à disposition de la salle en format théâtre,
 - * contribution à la production et à l'analyse des données INSEE (mise en place d'un observatoire régional de l'ESS en Île-de-France courant 2010) dans le cadre de l'étude de la chaire pour le Conseil général de Seine-et-Marne.

Annexe n° 4 à la convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"

**Noms et fonctions des représentants
des partenaires financeurs au comité de pilotage**

- **ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES SCOP SA,**
 - * statut juridique : SA
 - * n° SIRET Paris : 330394479 - 00050
 - * adresse : 12 rue du Cap Vert - 21 800 QUÉTIGNY
 - * représentée par son Président-directeur général, Monsieur Philippe FRÉMEAUX
 - * représentant au comité de pilotage : Camille DORIVAL

- **CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - L'ATELIER**
 - * statut juridique : association loi 1901
 - * n° SIRET : 495 085 490 00029
 - * adresse : 8-10 Impasse Boutron - 75010 PARIS
 - * représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ
 - * représentant au comité de pilotage : Laura WINN, Directrice

- **IRUP (INSTITUT RÉGIONAL UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE)**
 - * statut juridique : association loi 1901
 - * n° SIRET : 402 474 159 00041
 - * adresse : 61 Boulevard de Fraissinette - BP 369 - 42050 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
 - * représenté par Jean Luc EURIN, son Président, Cyril FAURE, son Directeur ayant pouvoir de signer
 - * représentant au comité de pilotage : Marylène BADOURE, Responsable formation

- **MUTUELLE CHORUM**
 - * régie par le livre II du Code de la Mutualité, agréée pour les branches 1, 2 et 20, inscrites au Registre National des Mutuelles sous le N° 784 621 419, dont le siège social est situé : 56-60, rue Nationale - 75649 PARIS CEDEX 13
- **et CIDÉS, association dénommée "CHORUM INITIATIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE"**
 - * personne morale de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est : 56-60 rue Nationale - 75013 PARIS
 - * représentées par Madame Brigitte LESOT, en qualité de Directrice générale des deux institutions CHORUM et CIDÉS
 - * représentant au comité de pilotage : Brigitte LESOT, Directrice générale

- **UGEM (UNION DES GROUPEMENTS DES EMPLOYEURS MUTUALISTES)**
 - * statut juridique : association loi 1901
 - * n° SIRET : 443 991 658 00032
 - * adresse : 17 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS
 - * représentée par son Président, Jean-Marc LAGOUTTE
 - * représentant au comité de pilotage : Jean-Marc LAGOUTTE, Président

- **MACIF**
 - * statut juridique : société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 - * n° Siret : 78145251100814
 - * adresse : 2-4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT CEDEX 9
 - * représentée par son DRH Groupe, Claude FIOT
 - * représentant au comité de pilotage : Jocelyn CHARLIER

- **COOPANAME (COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI)**
 - * statut juridique : Scop-SA (Société anonyme coopérative ouvrière de production à capital variable)
 - * n° SIRET : 448 762 526 00029
 - * adresse : 40-44 rue Saint Blaise - 75020 PARIS
 - * représenté par Joseph SANGIORGIO, Directeur général délégué
 - * représentant au comité de pilotage : Joseph SANGIORGIO

Annexe n° 5 à la convention de partenariat
"Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée"

**Noms et fonctions des représentants
des membres associés de la chaire**

- **LE SECOURS CATHOLIQUE**
 - * adresse : 106 rue du Bac - 75341 PARIS CEDEX 7
 - * représentant : Alain BERNARD

- **ATD QUART MONDE**
 - * adresse : 33 rue Bergère - 75009 PARIS
 - * représentant : Bruno TARDIEU

- **L'USGERES**
 - * adresse : 4 place Félix Eboué - 75012 PARIS
 - * représentants : Alain CORDESSE, Président et Sébastien DARRIGRAND, Délégué général